



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

tabagisme

Question écrite n° 14651

Texte de la question

M. Gilles Lurton interroge Mme la ministre des affaires sociales et de la santé sur l'évaluation des politiques de lutte contre le tabagisme. Le tabac est la première cause de mortalité évitable en France avec 73 000 morts par an. Aussi, la Cour des comptes a, dans un récent rapport sur l'évaluation des politiques de lutte contre le tabagisme, démontré l'absence d'une véritable politique de lutte contre le tabagisme et s'inquiète de reculs préoccupants. Dans ce rapport la Cour pointe : la méconnaissance par l'opinion du large spectre des risques pour la santé qu'emporte la dépendance tabagique et qui fait du tabac la première cause de mortalité évitable ; l'insuffisance de l'action des services de l'État pour que la loi et les règles d'interdiction soient respectées ; l'absence de plans de prévention à l'école ; la timidité des dispositifs actuellement déployés ; l'exigence de continuité dans la politique poursuivie en matière de prix et de fiscalité ; la très grande faiblesse des dispositifs de collecte des données et de suivi des effets des mesures prises ; enfin le regain de la prévalence tabagique en France depuis 2005. En conséquence, il souhaite connaître les mesures que le Gouvernement compte prendre pour mener une véritable politique de lutte contre le tabagisme, enjeu majeur de santé publique.

Texte de la réponse

La lutte contre le tabagisme est un enjeu majeur en France qui connaît un niveau de consommation de tabac préoccupant marqué par une reprise à la hausse ces dernières années. Le tabagisme constitue, avec 73 000 morts par an, la première cause de mortalité évitable. Si les campagnes de prévention participent à la réduction du tabagisme, elles ne constituent toutefois qu'un des éléments de cette politique. Pour répondre à ce constat et aux recommandations de la Cour des comptes de la fin 2012, le Gouvernement entend saisir la triple opportunité de l'élaboration de la stratégie nationale de santé et de la future loi de santé publique, d'un nouveau plan cancer annoncé par le Président de la République et du futur plan gouvernemental de lutte contre les conduites addictives coordonnée par la mission interministérielle de lutte contre la drogue et la toxicomanie (MILDT). Sans attendre, la ministre des affaires sociales et de la santé a lancé à l'occasion de la journée mondiale sans tabac le 31 mai la campagne 2013 de prévention réalisée par l'institut national de prévention et d'éducation pour la santé (INPES). Cette campagne de communication se répartira sur trois périodes dans l'année (mai, septembre et octobre) et ciblera les fumeurs de 25 à 49 ans en intention de s'arrêter mais également les jeunes fumeurs et non fumeurs entre 14 et 19 ans.

Données clés

Auteur : [M. Gilles Lurton](#)

Circonscription : Ille-et-Vilaine (7^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 14651

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : Affaires sociales et santé

Ministère attributaire : Affaires sociales et santé

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [25 décembre 2012](#), page 7634

Réponse publiée au JO le : [16 juillet 2013](#), page 7443